



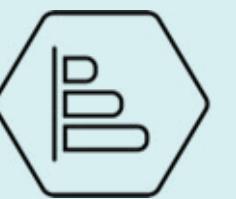
Principes bancaires responsables (PRB)

Divulgation annuelle 2024

 **Desjardins** | 125 ANS
D'AMBITION



Principe 1 : Alignement



Nous veillerons à ce que notre stratégie d'entreprise soit alignée sur les besoins et objectifs des individus et de la société, et ce, en cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris et les cadres nationaux et régionaux pertinents.

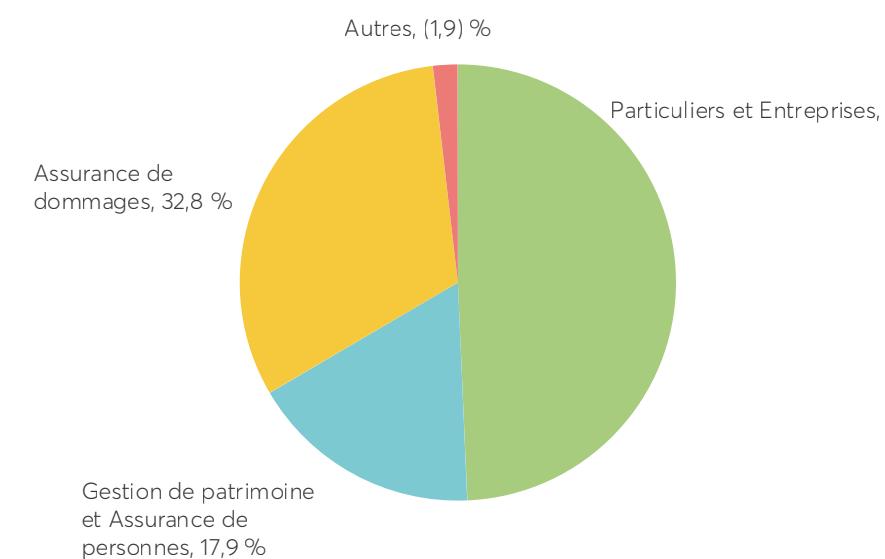
1.1 Modèle d'affaires

Décrivez, de manière générale, le modèle d'affaires de votre institution bancaire, dont les principaux segments de clientèle, les types de produits et de services fournis ainsi que les principaux secteurs et types d'activités dans les régions où se concentrent ses activités et son offre de produits et de services. Veuillez également quantifier l'information en divulguant, par exemple, la répartition du portefeuille de votre institution bancaire (%) en fonction des régions géographiques ou des secteurs (c.-à-d. par bilan et/ou hors bilan), ou en divulguant le nombre de clients servis.

Réponse

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord. Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses 7,8 millions de membres et clients au Canada une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins.

Apport aux excédents par secteurs d'activité (2024)



Le rapport sur les Principes bancaires responsables (PRB) fait état de la progression de l'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les activités bancaires de Desjardins, soit le volet Particuliers et Entreprises. L'intégration ESG dans nos activités de placement est suivie dans nos rapports en vertu des Principes pour l'investissement responsable (PRI), tandis que cette intégration dans nos activités d'assurance de dommages et d'assurance de personnes est suivie dans notre rapport élaboré selon les Principes pour une assurance responsable (PSI). Pour plus d'information sur l'étendue de nos activités et leur répartition, consultez le [Rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins](#).

Liens et documents de référence

- Voir les sections suivantes du [Rapport de gestion](#) :
 - Profil et structure, p. 11
 - Faits saillants, p. 13
 - Analyse des résultats de l'exercice 2024, p. 20
- Voir les sections suivantes du [Rapport annuel](#) :
 - Mission, p. VI
 - Données marquantes, p. VIII
- Rapports PRI disponibles sur le [portail de données des PRI](#) (en anglais seulement) : Desjardins Global Asset Management, Desjardins Investments, Régime de rentes du Mouvement Desjardins, et Développement international Desjardins
- [Rapport PSI](#) de Desjardins Assurances

1.2 Alignement stratégique

La stratégie d'entreprise de votre institution bancaire fait-elle du développement durable une priorité stratégique?

Oui

Non

Décrivez comment votre institution bancaire a aligné ou va aligner sa stratégie sur les objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents.

Votre institution bancaire fait-elle également référence dans ses priorités stratégiques aux cadres ou exigences réglementaires qui suivent en matière de présentation de l'information sur le développement durable? A-t-elle établi des politiques pour les mettre en œuvre?

Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail

Pacte mondial des Nations Unies

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Toute exigence réglementaire applicable en matière de présentation de l'information sur l'évaluation des risques environnementaux, par exemple, en ce qui concerne le risque lié aux changements climatiques. Veuillez préciser lesquelles : Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'Autorité des marchés financiers

Toute exigence réglementaire applicable en matière de présentation de l'information sur l'évaluation du risque social, par exemple, en ce qui concerne l'esclavage moderne. Veuillez préciser lesquelles : Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada)

Aucune de ces réponses

Réponse

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, nous accompagnons nos membres et clients dans leur autonomie financière. C'est notre mission. À cet effet, nous travaillons toujours dans l'intérêt de nos membres et clients en leur offrant une gamme complète de produits et services de qualité.

Notre histoire est riche de près de 125 ans d'engagement collectif et de solidarité. À cette attention particulière aux collectivités qui nous accueillent, nous ajoutons depuis plusieurs décennies des efforts environnementaux soutenus par une saine gouvernance. Notre cadre stratégique inclut explicitement le développement durable depuis 2016, et ce sujet a été mis au premier plan dans une orientation de notre planification stratégique 2024-2027.

En 2024, nous avons déployé notre programme ESG, un projet transversal visant à renforcer la robustesse de nos données ESG, à mieux surveiller nos risques et à nous conformer aux nouvelles exigences réglementaires en matière de divulgation et de prise en compte des risques climatiques, conformément aux exigences de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'Autorité des marchés financiers.

Un groupe financier coopératif engagé

Nous alignons nos activités sur nos valeurs coopératives et sur les objectifs de développement durable des Nations Unies grâce aux encadrements pertinents à l'interne et à l'externe, notamment notre [Politique de développement durable](#), adoptée en 2005, étendue en 2020, puis revue en 2024 afin d'y inclure le concept de prévention de l'écoblanchiment. À cette politique, qui vise à harmoniser l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos activités, s'ajoute une sélection d'encadrements nationaux et internationaux structurants :

- PRI Advance, a stewardship initiative for human rights and social issues – 2022
- Finance for Biodiversity Pledge – 2022
- Commitment to Financial Health and Inclusion – 2021

- Business Ambition for 1.5°C – 2021
- Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable – 2021
- Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques – 2021
- Net Zero Asset Managers initiative – 2021
- Engagement climatique Canada – 2021
- Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis – 2021
- Tobacco-Free Finance Pledge – 2020
- Principes d'autonomisation des femmes – 2020 (Women's Empowerment Principles)
- Alliance : Énergiser au-delà du charbon – 2020 (Powering Past Coal Alliance)
- Initiative BlackNorth – 2020
- Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion – 2020
- Partnership for Carbon Accounting Financials – 2020
- Principes bancaires responsables – 2019 (Principles for Responsible Banking, ou PRB)
- Principes pour une assurance responsable – 2019 (Principles for Sustainable Insurance, ou PSI)
- Principes pour l'investissement responsable – 2010 (Principles for Responsible Investment, ou PRI)

De notre engagement pris en 2017 de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris découle aussi un [plan d'action pour le climat](#). Cette ambition met à contribution l'ensemble des forces vives de notre Mouvement pour atteindre d'ici 2040 un bilan zéro émission nette de carbone sur un périmètre défini.

Liens et documents de référence

- Voir les sections suivantes du [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#) :
 - 1.3 Notre mission, p. 8
 - 3. Environnement et climat, p. 31
 - 4. Social, p. 40
 - 5. Gouvernance, p. 65
 - Annexe 1 – Objectifs de développement durable des Nations Unies, p. 79
- Voir le [Rapport de gestion](#), section Orientations stratégiques, p. 16





Principe 2 : Impact et établissement de cibles



Nous améliorerons en continu nos retombées positives tout en réduisant et en gérant les retombées négatives découlant de nos activités, produits et services. Nous établirons et publierons des objectifs liés à nos zones d'impact prioritaires.

2.1 Analyse d'impact (étape clé 1)

Montrez que votre institution bancaire a effectué une analyse d'impact pour son ou ses portefeuilles afin d'identifier ses zones d'impact prioritaires et de déterminer les priorités pour l'établissement de cibles. L'analyse d'impact doit être mise à jour régulièrement¹ et satisfaire aux exigences et éléments qui suivent² :

a) Portée : Quelle est la portée de l'analyse d'impact de votre institution bancaire? Veuillez décrire les principaux secteurs d'activité, les produits et services ainsi que les régions où l'institution bancaire concentre ses efforts (comme décrits dans la section 1.1) qui ont été pris en considération dans l'analyse. Veuillez également indiquer les éléments qui n'ont pas encore été inclus et préciser pourquoi.

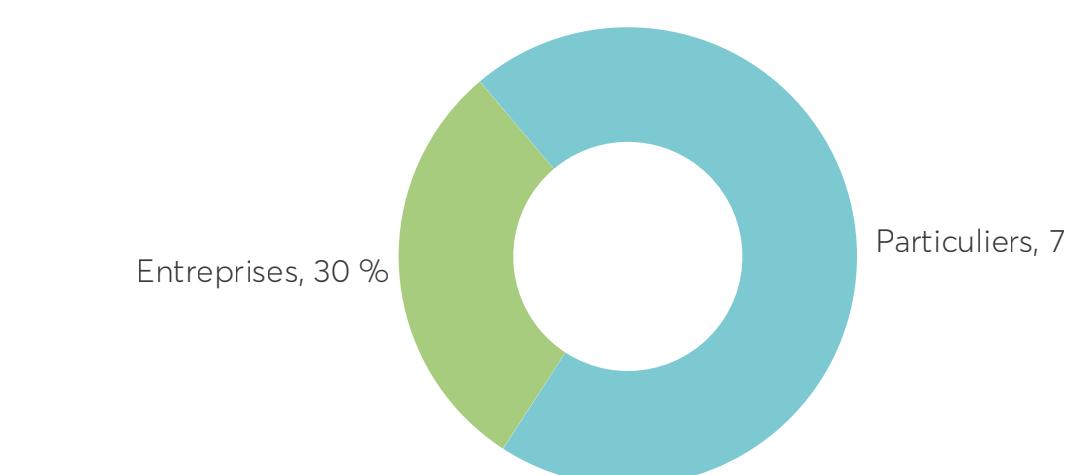
Réponse

L'analyse d'impact de nos activités de financement effectuée en 2023 demeure inchangée. Un sommaire est présenté ci-dessous. L'analyse complète se trouve à la section Impact et objectifs de notre [rapport 2023 sur les Principes bancaires responsables](#).

Nous avons basé notre analyse d'impact sur les outils développés par la Positive Impact Initiative de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE IF). Nous avons circonscrit le périmètre de notre analyse aux financements accordés aux membres et clients de Desjardins, en excluant les produits bancaires qui n'impliquent pas de financement, comme les comptes courants et les comptes d'épargne. Notre analyse inclut l'ensemble des prêts consentis aux entreprises, peu importe la taille ou le secteur d'activité de l'entreprise. Pour nos prêts aux particuliers, notre analyse porte sur les prêts immobiliers et le financement de véhicules, ce qui représente 93 % de nos prêts aux particuliers en 2024, comparativement à 91 % en 2023. Les autres produits de financement aux particuliers, comme les marges de crédit et les cartes de crédit, ont été exclus de notre analyse. Ce choix des produits facilite l'analyse d'impact en raison de la clarté quant à l'utilisation des produits (logement et transport), de leur importance dans notre portefeuille de prêts et de notre importante part de marché dans les prêts hypothécaires résidentiels au Québec – estimée à environ 38 % en 2023 et en 2024. L'emplacement géographique visé par notre analyse est le Canada. En 2024, tout comme en 2023, l'ensemble de notre analyse d'impact (entreprises et particuliers) couvrait 94 % de notre financement total. Nous sommes d'avis que ce périmètre offre un portrait suffisamment complet de nos activités de financement.

Répartition du portefeuille de financement

Prêts bruts au 31 décembre 2024



¹ Cela signifie que si l'analyse d'impact initiale a été effectuée au cours d'une période précédente, il faut mettre les informations à jour en conséquence, élargir sa portée et améliorer sa qualité au fil du temps.

² Des conseils supplémentaires figurent dans l'Interactive Guidance on impact analysis and target setting (en anglais seulement).

b) Composition du portefeuille : Votre institution bancaire a-t-elle tenu compte de la composition de son portefeuille (en %) dans son analyse? Veuillez indiquer la composition proportionnelle de votre portefeuille à l'échelle mondiale et par régions géographiques :

i) par secteurs et par industries³ pour les portefeuilles de services bancaires aux entreprises et de services bancaires d'investissement (c.-à-d. exposition ou répartition sectorielle en %), et/ou;

ii) par produits et services et par types de clientèles pour les portefeuilles de services bancaires aux particuliers.

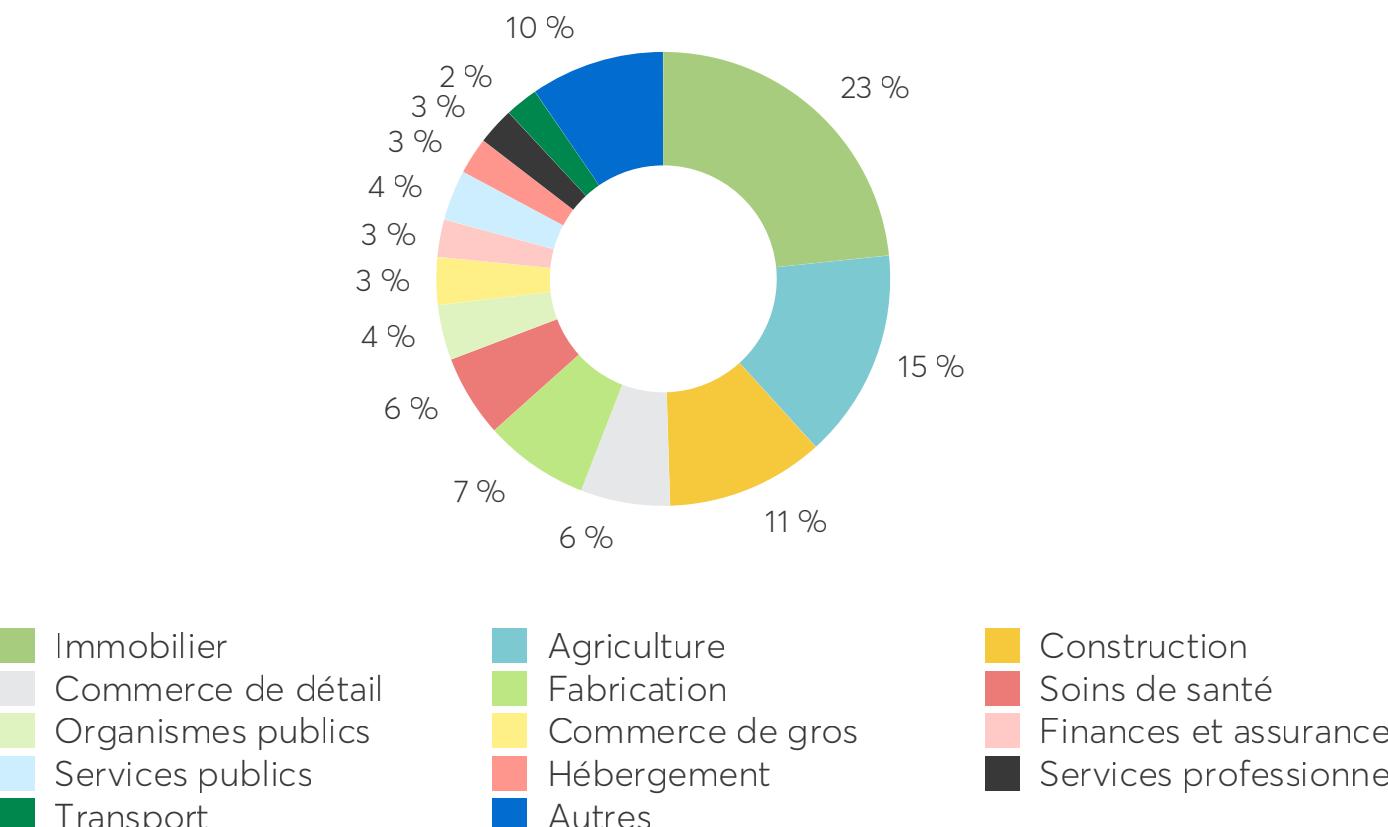
Si votre institution bancaire a adopté une autre approche pour déterminer l'ampleur de son exposition, veuillez la préciser pour démontrer le lien entre ses industries et secteurs de prédilection et ses activités principales.

Réponse

Un portrait du portefeuille analysé est présenté ci-dessous.

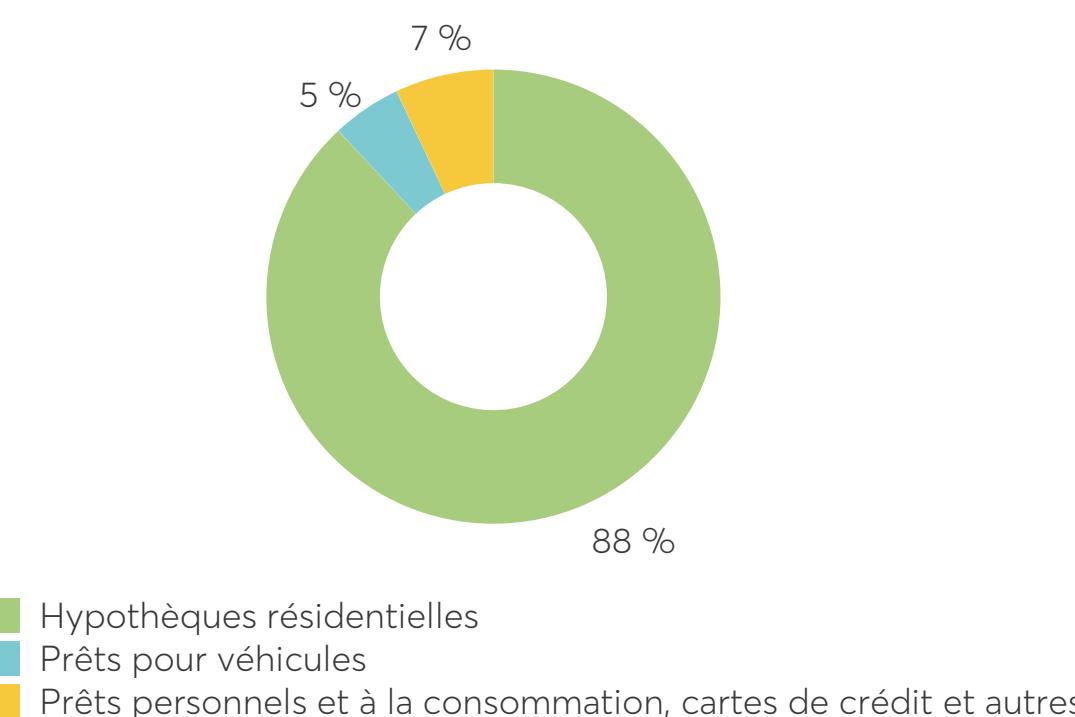
Répartition des prêts aux entreprises

Prêts bruts au 31 décembre 2024



Répartition des prêts aux particuliers

Montant d'encours au 31 décembre 2024



³ Secteurs clés par rapport aux différentes zones d'impact, c'est-à-dire les secteurs dont les retombées positives et négatives sont particulièrement importantes et pertinentes ici.



c 1) Contexte : Indiquez les enjeux et priorités de développement durable de plus grande importance dans les pays et régions au sein desquels votre institution bancaire et/ou votre clientèle sont principalement actives⁴. Veuillez décrire comment ces éléments ont été pris en compte, et indiquer quelles parties prenantes vous avez mobilisées pour aider à renseigner ce volet de l'analyse d'impact.

Cette étape vise à situer les répercussions du portefeuille de votre institution bancaire dans le contexte des besoins de la société.

c 2) Sur la base de ces trois premiers éléments d'une analyse d'impact, quelles sont les zones d'impact positif et négatif identifiées par votre institution bancaire? Quelles (au moins deux) zones d'impact prioritaires importantes avez-vous privilégiées pour mettre en œuvre votre stratégie d'établissement de cibles (voir section 2.2⁵)? Veuillez apporter des précisions à ce sujet.

Réponse

Les zones d'impact potentiel établies lors de notre analyse doivent être évaluées en cohérence avec les enjeux prioritaires au Canada, et particulièrement au Québec et en Ontario, où se concentrent nos activités bancaires. L'outil d'analyse de contexte développé par la PNUE IF (version d'août 2023) a été utilisé. Grâce à une série d'indicateurs, l'importance de ces enjeux nationaux et régionaux est déterminée selon une échelle comportant quatre niveaux, allant de « faible » à « très élevé ». Les principaux enjeux pour notre contexte sont les changements climatiques, les matières résiduelles et l'utilisation des ressources, le logement, et l'alimentation saine.

Le détail de l'analyse effectuée l'année dernière se trouve dans la section Impact et établissement de cibles de notre [rapport 2023 sur les Principes bancaires responsables](#).

Réponse

Pour les détails, consulter notre [rapport 2023 sur les Principes bancaires responsables, p. 8](#).

Un résumé combiné des impacts de nos prêts aux entreprises et aux particuliers est présenté dans le tableau ci-dessous.

Impacts positifs		Impacts négatifs	
Principaux impacts positifs	Principaux secteurs y contribuant	Principaux impacts négatifs	Principaux secteurs y contribuant
Création d'emploi	Prêts aux entreprises de manière générale	Matières résiduelles	Prêts aux entreprises dans le secteur de la fabrication, des activités industrielles, de l'agriculture et de la construction
Logement	Prêts aux entreprises dans l'immobilier et la construction; prêts hypothécaires résidentiels	Utilisation des ressources	Prêts aux entreprises dans le secteur de l'immobilier, de l'agriculture et du transport
Économie saine et inclusive	Prêts aux entreprises de manière générale, mais particulièrement aux PME; prêts aux particuliers de manière générale	Changements climatiques	Prêts aux entreprises dans des secteurs intenses en carbone, comme l'immobilier, la construction, l'agriculture et le transport; prêts aux particuliers pour l'achat de véhicules

Une évaluation sommaire complémentaire effectuée cette année nous a aussi permis d'identifier un impact négatif potentiel de nos prêts aux entreprises et aux particuliers sur la biodiversité. Cet aspect sera exploré plus en détail lors de la prochaine mise à jour de notre analyse d'impact.

Les zones d'impact prioritaires sont identifiées à la question suivante.

⁴ Les priorités mondiales pourraient aussi être envisagées pour les institutions bancaires dont les portefeuilles sont très diversifiés, tant du point de vue des secteurs que des pays.

⁵ Pour établir l'ordre des zones d'impact prioritaires, il sera important d'ajouter un volet qualitatif à l'analyse quantitative décrite aux points a), b) et c), par exemple en mobilisant les parties prenantes et en approfondissant la mise en contexte géographique.

d) Pour ces zones d'impact prioritaires (minimum deux) – Mesure de la performance : Votre institution bancaire a-t-elle identifié les secteurs et les industries ainsi que les types de clientèles financés ou dans lesquels elle a investi qui génèrent les plus grandes retombées positives ou négatives? Veuillez décrire comment vous avez évalué la performance de ces éléments en utilisant des indicateurs appropriés liés aux zones d'impact prioritaires qui s'appliquent au contexte de votre institution bancaire.

Pour déterminer l'ordre de priorité aux fins de l'établissement de cibles parmi ses zones d'impact prioritaires, vous devriez tenir compte des niveaux de performance actuels de l'institution bancaire, c'est-à-dire les indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs et/ou les indicateurs de substitution des retombées sociales, économiques et environnementales découlant de ses activités et de la fourniture de produits et services. Si vous avez identifié le climat et/ou la santé et l'inclusion financières comme zones d'impact prioritaires, veuillez aussi vous référer aux indicateurs applicables dans l'annexe. Si votre institution bancaire a adopté une autre approche pour évaluer l'intensité des retombées de ses activités et de la prestation de ses produits et services, veuillez la décrire.

Le résultat de cette étape servira ensuite de base de référence (y compris les indicateurs) que vous pourrez utiliser pour établir des cibles associées à deux zones d'impact prioritaires.

Réponse

Zones d'impact prioritaires

La matrice ci-dessous, qui s'appuie sur la Sector-Impact Map et le Banking Identification Module (version de mars 2020) de la PNUE IF, considère l'association entre les enjeux importants dans le contexte canadien et les principaux secteurs qui y contribuent dans notre portefeuille de financement, tels qu'identifiés à la section précédente. Cette association est basée sur l'utilisation du financement, mais ne reflète pas nécessairement la mesure de la performance réelle des activités dans notre portefeuille. Les cellules surlignées présentent une association forte entre le secteur et l'enjeu, et suggèrent donc les zones d'impact que nous devrions prioriser.

Matrice d'association entre les principaux enjeux de notre contexte et les secteurs de notre portefeuille qui y contribuent

Cette matrice nous sert à déterminer les enjeux prioritaires sur lesquels l'impact potentiel de Desjardins est le plus élevé. Les cases colorées indiquent une association forte (positive en vert, négative en jaune) entre le secteur et l'enjeu.

Principaux enjeux au Canada	Secteurs ayant une contribution importante – Financement aux entreprises					Financement aux particuliers		Zone d'impact prioritaire pour Desjardins
	Immobilier	Agriculture	Fabrication	Construction	Transport	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts automobiles	
Changements climatiques	Émissions de GES (surtout hors Québec) ⁶	Utilisation des sols Émissions de GES (incl. méthane)	Émissions de GES	Émissions de GES	Émissions de GES	Émissions de GES (surtout hors Québec) ⁶	Émissions de GES	✓
Matières résiduelles et utilisation des ressources		Source importante de déchets (élevage et cultures)	Source importante de déchets (élevage et cultures)	Utilisation importante de ressources naturelles. Source majeure de production de déchets (construction et démolition)	Utilisation de ressources naturelles (pétrole, métaux et minéraux critiques)			✓
Logement	Disponibilité et qualité des logements			Augmentation des logements disponibles		Accès aux logements		✓
Alimentation saine		Disponibilité et qualité des aliments locaux						Non – l'impact sur cet enjeu des activités de financement de Desjardins est limité.

Selon l'analyse effectuée en 2023, les changements climatiques, les matières résiduelles et l'utilisation des ressources ainsi que le logement seraient les zones d'impact prioritaires pour Desjardins. De plus, bien que cela ne fasse pas partie des zones d'impact prioritaires identifiées lors de l'analyse, nous avons choisi d'ajouter en 2024 la santé et l'inclusion financières comme zone d'attention afin de refléter l'avancement de notre engagement à l'égard du Commitment to Financial Health and Inclusion, un complément des Principes bancaires responsables.

⁶ L'immobilier est un plus important contributeur aux émissions de GES dans les autres provinces canadiennes (hors Québec) en raison des sources de chauffage et de l'intensité carbone de l'électricité.



Première zone d'impact : changements climatiques

Nous avons mesuré notre performance via une évaluation de nos émissions financées pour certaines classes d'actifs selon la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials. Les résultats de cet exercice sont divulgués annuellement dans notre [rapport En mouvement pour le climat](#).

Deuxième zone d'impact : matières résiduelles et utilisation des ressources

Nos efforts pour mieux comprendre notre performance actuelle – qui dépend de celle de nos membres et clients et donc de celle de l'économie canadienne dans son ensemble – sont présentés dans la section 2.2 de ce rapport.

Troisième zone d'impact : logement

Nous prévoyons développer une meilleure compréhension transversale de cet enjeu par la mise en œuvre des actions présentées plus loin dans ce rapport.

Autre zone d'attention : santé et inclusion financières

Le volet santé et inclusion financières n'a pas fait l'objet d'une analyse, mais nous jugeons pertinent de l'intégrer puisqu'en 2021, Desjardins a signé le Commitment to Financial Health and Inclusion.

⁷ Vous pouvez répondre « Oui » à une question si vous avez terminé l'une des étapes décrites, par exemple l'analyse d'impact initiale ou encore un projet pilote.

Résumé de l'autoévaluation :

Lesquels des éléments suivants de l'analyse d'impact votre institution bancaire a-t-elle réalisés afin de déterminer les secteurs où ses retombées (potentielles) positives et négatives sont les plus importantes⁷?

Portée : Oui En cours Non

Composition du portefeuille : Oui En cours Non

Contexte : Oui En cours Non

Mesure de la performance : Oui En cours Non

Quelles sont les zones d'impact prioritaires identifiées pour votre institution bancaire à la suite de l'analyse d'impact?

- Changements climatiques;
- Matières résiduelles et utilisation des ressources;
- Logement.

De quand datent les données utilisées et divulguées dans l'analyse d'impact?

Jusqu'à 6 mois avant la publication

Jusqu'à 12 mois avant la publication

Jusqu'à 18 mois avant la publication

Plus de 18 mois avant la publication

Zone de texte libre réservée à la description des enjeux potentiels, des aspects qui n'ont pas été abordés précédemment, etc. : Aucun commentaire additionnel

2.2 Établissement de cibles (étape clé 2)

Montrez que votre institution bancaire a établi et publié au moins deux cibles qui portent sur un minimum de deux aspects distincts des zones d'impact prioritaires relevées dans votre analyse d'impact.

Les cibles⁸ doivent être spécifiques, mesurables (qualitativement ou quantitativement), appropriées, réalistes et temporelles (SMART). Veuillez divulguer les éléments suivants de l'établissement de cibles pour chacune d'entre elles séparément :

a) Alignement : Sur quels cadres stratégiques internationaux, régionaux ou nationaux avez-vous jugé pertinent d'aligner le portefeuille⁹ de votre institution bancaire? Démontrez que les cibles et les indicateurs retenus sont liés aux objectifs de développement durable appropriés, aux objectifs de l'Accord de Paris et à ceux d'autres cadres régionaux, nationaux ou internationaux pertinents, qu'ils facilitent l'alignement sur ceux-ci et qu'ils permettent de mieux y contribuer.

Vous pouvez vous inspirer des éléments contextuels de la section 2.1.

Réponse

Première zone d'impact : changements climatiques

En avril 2021, Desjardins a annoncé la mise en place d'un [ambitieux plan d'action](#) qui lui permettra d'atteindre, d'ici 2040, un bilan zéro émission nette sur ses opérations étendues et sur les activités de financement et d'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés intenses en carbone : l'énergie, le transport et l'immobilier. Nous avons choisi ces secteurs parce qu'ils représentent ensemble près des trois quarts des émissions de gaz à effet de serre du Canada, et qu'une réduction des émissions dans ces secteurs contribuera également à décarboner le reste de l'économie à temps pour 2050, conformément à l'engagement du Canada. Notre approche est cohérente avec le [Plan de réduction des émissions pour 2030 du gouvernement du Canada](#) et le rapport [Avenir énergétique du Canada en 2020](#).

Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité, mais surtout, dans la volonté d'accélérer les mesures concrètes déjà en place pour lutter contre les changements climatiques et s'y adapter.

Pour garantir le sérieux de la démarche, Desjardins est devenu en octobre 2021 la première institution financière au Canada à rejoindre la coalition internationale [Business Ambition for 1.5°C](#) de la Science Based Targets initiative (SBTi), en partenariat avec le Pacte mondial des Nations Unies et la We Mean Business Coalition. Ce faisant, Desjardins s'est engagé à publier des cibles à court ou moyen terme de réduction des gaz à effet de serre, basées sur la science. Établies selon la méthodologie de la SBTi en s'appuyant sur l'approche d'évaluation des émissions financées du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), ces [cibles \(en anglais seulement\)](#) ont été publiées en janvier 2024.

Des positionnements nous outillent dans l'alignement graduel de nos activités financières sur les objectifs de notre plan d'action. Depuis 2020, Desjardins s'est doté d'un positionnement sur le charbon thermique. Sauf exception, les entreprises liées au secteur du charbon thermique sont désormais exclues de nos financements, investissements et activités d'assurance, comme détaillé dans notre [positionnement sur le charbon](#) et officialisé par notre adhésion à l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon.

En 2023, Desjardins a également adopté un [positionnement sur le secteur de l'énergie](#) où sont détaillées nos cibles de financement bancaire du portefeuille pour le secteur pétrolier et gazier et pour le secteur des énergies renouvelables, tout comme nos cibles liées aux investissements de nos assureurs dans ces secteurs.

Cette approche ainsi que tous les efforts de prise en compte du risque climatique et des occasions qui y sont rattachées permettront à Desjardins de soutenir de manière crédible l'objectif de l'Accord de Paris et de répondre aux attentes des régulateurs, notamment celles énoncées dans la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques de l'Autorité des marchés financiers.

Deuxième zone d'impact : matières résiduelles et utilisation des ressources

Depuis les débuts de l'ère industrielle, l'économie mondiale repose sur un concept dit « linéaire » qui se résume à extraire la matière, à la transformer, à la consommer puis à la jeter. Le modèle linéaire s'appuie sur une croissance constante de l'économie sans tenir compte du fait que les ressources sont limitées.

L'économie circulaire fait partie des solutions pour sortir de ce modèle économique non viable. Elle vise à optimiser l'utilisation des ressources et à maximiser la durée de vie des produits et des ressources qui les composent.

Au Canada, le mouvement de l'économie circulaire s'accélère, notamment avec la création du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC), lancé en septembre 2020 à l'École de technologie supérieure. Desjardins a versé une aide financière de 2,1 M\$ au CERIEC afin qu'un écosystème de près d'une dizaine de laboratoires virtuels d'accélération en économie circulaire soit mis sur pied sur cinq ans. Ces efforts soutiennent les objectifs ambitieux du Canada, soit de réduire la quantité de déchets de 30 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2040. Selon le [rapport sur l'indice de circularité de l'économie au Québec](#) publié en 2021, seulement 3,5 % de notre économie est circulaire. Beaucoup reste donc à faire.

⁸ Les cibles opérationnelles (concernant par exemple la consommation d'eau dans les immeubles de bureaux, l'égalité des genres au sein du conseil d'administration de l'institution bancaire ou les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements d'affaires) ne sont pas visées par les PRB.

⁹ Votre institution bancaire doit tenir compte des priorités et enjeux de développement durable de premier plan dans votre ou vos principaux pays d'activité pour l'établissement de ses cibles. On les trouve dans les plans et stratégies de développement national, dans les objectifs internationaux tels que les ODD ou l'Accord de Paris sur le climat ainsi que dans les cadres régionaux. L'alignement signifie qu'il doit y avoir un lien clair entre les cibles de l'institution bancaire et ces cadres et priorités afin de démontrer comment elles soutiennent et stimulent les contributions aux objectifs nationaux et mondiaux.



Par conséquent, nous multiplions nos efforts pour aider les entrepreneurs à prendre part à cette transition essentielle. De 2022 à 2024, le Mouvement Desjardins s'est joint à Circular Economy Leadership Canada, un réseau qui rassemble la communauté canadienne de l'économie circulaire et qui sert de pont avec des réseaux similaires dans le monde. Notre objectif en tant que membre de ce réseau et de son groupe de travail sur la finance circulaire était de collaborer avec la PNUE IF et d'autres institutions financières canadiennes de premier plan afin de mieux définir notre rôle dans le soutien à la transition vers une économie circulaire, notamment pour les secteurs clés et les chaînes d'approvisionnement d'importance cruciale pour l'économie canadienne. Un [guide](#) découlant de ces travaux a été publié à l'intention des institutions financières en février 2024.

Des entrepreneurs sont déjà en action. À titre d'exemple, Desjardins soutient financièrement la Coop Agri-Énergie Warwick, qui a mis en place un projet de réutilisation des résidus agricoles. Cette coopérative extrait le méthane des matières résiduelles agricoles de ses membres, puis le purifie et le transforme en gaz naturel renouvelable qui est injecté dans le réseau de distribution gazier en remplacement du gaz naturel d'origine fossile. Le digestat, coproduit de la biométhanisation, est ensuite retourné sur les fermes pour épandage, ce qui complète ainsi la boucle de l'économie circulaire. La production de biométhane permet aux agriculteurs de diversifier et d'augmenter leurs sources de revenus, de participer à la transition énergétique et de réduire les odeurs d'épandage. La biométhanisation fait partie des solutions à fort potentiel identifiées par le gouvernement canadien dans sa [stratégie de gestion du méthane](#).

Desjardins contribue également à la Cité de l'innovation circulaire et durable par un appui financier important de 1,25 M\$ provenant de son Fonds du Grand Mouvement. Cet engagement vise à accompagner la Cité dans son ambition de devenir un acteur incontournable en innovation circulaire et en développement durable en pilotant des projets d'envergure pour propulser la région de Victoriaville et ses entreprises dans la nouvelle économie. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans notre vision du développement durable et notre objectif d'accélérer la transition des entreprises vers une économie plus responsable.

Troisième zone d'impact : logement

L'engagement de Desjardins appuie les objectifs de la [Stratégie nationale sur le logement du Canada](#), notamment :

- Créer de nouveaux logements (construire des logements abordables);
- Moderniser les logements existants (renouveler ou rénover le parc de logements abordables).

Autre zone d'attention : santé et inclusion financières

En 2021, Desjardins a signé le Commitment to Financial Health and Inclusion. Bien que le volet santé et inclusion financières n'ait pas été identifié dans notre analyse, nous jugeons pertinent de présenter nos efforts sur ce plan dans ce rapport.

b) Base de référence : Avez-vous déterminé une base de référence pour les indicateurs sélectionnés et évalué le niveau actuel d'alignement? Veuillez préciser les indicateurs utilisés ainsi que l'année de référence.

Vous pouvez vous servir de la mesure de la performance établie à la section 2.1 pour déterminer la base de référence de votre cible.

Plusieurs indicateurs ont été créés en lien avec l'atténuation des changements climatiques et la santé et l'inclusion financières afin d'accompagner et de soutenir les institutions bancaires dans leur processus d'établissement et de mise en œuvre des cibles. Un aperçu de ces indicateurs est présenté dans l'annexe du présent document.

Si votre institution bancaire a indiqué l'atténuation des changements climatiques et/ou la santé et l'inclusion financières comme zones d'impact prioritaires (ou comptant parmi celles-ci), il est fortement recommandé de produire un compte rendu associé aux indicateurs de l'annexe à l'aide d'un tableau comme celui qui est présenté ci-dessous et qui comporte la zone d'impact, l'ensemble des indicateurs pertinents et les codes d'indicateur correspondants.

Si vous avez déterminé que de nouveaux indicateurs et/ou des indicateurs supplémentaires étaient pertinents pour établir la base de référence et évaluer le degré d'alignement sur les cibles, veuillez les divulguer.

Réponse

Première zone d'impact : changements climatiques

L'année de référence pour nos cibles basées sur la science est 2020. Les détails se trouvent dans le [rapport En mouvement pour le climat](#), dans la section Mesures et cibles.

Les indicateurs ci-dessous, qui figurent dans la liste recommandée par les PRB, sont suivis afin d'évaluer le niveau de notre performance sur le sujet.

Code	Indicateur	Réponse
A.1.1	Stratégie climatique : Votre institution bancaire a-t-elle adopté une stratégie climatique?	Oui – Voir notre ambition climatique 2040.
A.1.2	Alignement de la cible sur les objectifs de l'Accord de Paris : Votre institution bancaire a-t-elle établi une cible alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris, à long terme et pour l'ensemble du portefeuille? D'ici quand atteindrait-elle la carboneutralité?	En cours – Notre ambition climatique 2040 est déclinée en cibles sectorielles : énergie , immobilier (en élaboration) et transport (à venir). Nos premières cibles basées sur la science ont été validées par la SBTi.
A.1.4	Analyse de portefeuille : Votre institution bancaire a-t-elle analysé (certaines parties de) son portefeuille de prêts et/ou d'investissement en ce qui a trait aux émissions financées (portée 3, catégorie 15)? A-t-elle analysé la composition technologique ou les secteurs intenses en carbone du portefeuille?	En cours – Les émissions découlant d'une part importante de notre portefeuille de financement ont été évaluées. Voir la section Émissions de GES liées à nos activités financières de notre rapport En mouvement pour le climat .
A.2.3	Intensité des émissions propres à un secteur (selon la production physique des clients ou la performance financière) : Quelle est l'intensité des émissions au sein des secteurs concernés?	En cours – L'intensité des émissions financées est évaluée pour le financement hypothécaire résidentiel, les prêts aux particuliers pour véhicules à moteur et l'immobilier commercial. Voir la section Mesures et cibles de notre rapport En mouvement pour le climat .
A.3.1	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) : Dans quelle proportion les émissions de GES financées ont-elles été réduites?	En cours – Les émissions découlant d'une part importante de notre portefeuille de financement sont suivies annuellement. Voir la section Émissions de GES liées à nos activités financières de notre rapport En mouvement pour le climat .

Deuxième zone d'impact : matières résiduelles et utilisation des ressources

L'année de référence pour le suivi de notre cible est 2019, date de notre signature des PRB. C'est aussi cette année-là que nous avons soutenu financièrement le projet de la Coop Agri-Énergie Warwick, qui permet une [réduction annuelle](#) des émissions de gaz à effet de serre de 6 500 t éq. CO₂.

Troisième zone d'impact : logement

L'année de référence pour notre cible est 2022.

Le Mouvement Desjardins est la seule institution financière canadienne à regrouper sous un même toit l'ensemble des solutions de financement pour le logement abordable. Notre approche permet de rapidement mettre en place le montage financier nécessaire pour ce type de projet, incluant du financement, du capital patient ainsi que la contribution du gouvernement et du milieu. Ce guichet unique favorise grandement les démarches que doivent mener les coopératives d'habitation et les organismes pour concrétiser un projet de logement abordable.

Autre zone d'attention : santé et inclusion financières

En 2024, nous avons progressé dans l'établissement des cibles à atteindre pour 2030. Desjardins a choisi de se concentrer sur des cibles qui viseront à :

- accroître la résilience;
- augmenter la confiance;
- stimuler la gestion des finances au quotidien.

c) Cibles SMART (incl. indicateurs clés de performance [ICP]¹⁰) : Veuillez indiquer les cibles pour votre première et votre deuxième zone d'impact prioritaire, si elles sont déjà en place (ainsi que celles des autres zones d'impact, si elles sont déjà en place). Quels ICP utilisez-vous pour suivre les progrès réalisés vers l'atteinte de la cible? Veuillez apporter des précisions à ce sujet.

Réponse

Note : Sauf exception, les indicateurs identifiés n'ont pas été certifiés par une tierce partie.

Première zone d'impact : changements climatiques

Objectif : zéro émission nette d'ici 2040 sur nos financements et nos investissements dans trois secteurs clés intenses en carbone (énergie, immobilier, transport).

Indicateur : proportion de financements bancaires pour le secteur des énergies renouvelables dans le portefeuille bancaire du secteur énergie.

Cible : atteindre 60 % sur cet indicateur d'ici 2030 (résultat 2024 : 69 %).

Nous avons pris l'engagement d'accroître notre soutien au secteur des énergies renouvelables en augmentant la part de celles-ci dans nos financements accordés aux grandes entreprises du secteur de l'énergie pour passer de 24 % en 2020 à 60 % en 2030. Notre [positionnement à l'égard du secteur de l'énergie](#) inclut des cibles additionnelles spécifiques pour ce secteur. Les outils et pratiques déjà en place, que ce soit, notamment, l'engagement actionnarial auprès des sociétés dans lesquelles nos assureurs investissent, les grilles d'évaluation ESG lors de l'octroi et de la révision des dossiers de financement aux entreprises ou les revues critiques de projets et de positionnements, continuent d'être utilisés et déployés afin de gérer les impacts négatifs que notre soutien des énergies renouvelables (y compris les projets de biométhanisation) pourrait avoir sur d'autres enjeux ESG, incluant l'acceptabilité sociale des projets et la santé et la sécurité des travailleurs.

Des objectifs supplémentaires portant sur nos émissions de GES opérationnelles et celles liées à nos activités de prêt et d'investissement ont été élaborés en 2023. Ces objectifs sont fondés sur la science, ils ont été validés par la Science Based Targets initiative et ont été publiés. Voici de manière plus précise les cibles qui ont été approuvées :

- Émissions de GES opérationnelles (portées 1 et 2) : réduction absolue de 50 % entre 2020 et 2030.
- Émissions de GES liées à nos activités de prêt et d'investissement (portée 3, catégorie 15) : [cibles \(en anglais seulement\)](#) portant sur les portefeuilles de placements directs en immobilier, d'actions et d'obligations de sociétés, sur nos prêts aux grandes entreprises, et sur nos prêts et financements de projets dans le secteur de la génération d'électricité. Ces cibles utilisent les approches d'alignement de température et de décarbonation sectorielle prescrites par la SBTi. Elles portent sur l'ensemble des classes d'actifs requises par la SBTi (4 % des actifs totaux du Mouvement pour l'année 2020) et ne comprennent pas les classes d'actifs optionnelles selon la méthodologie de la SBTi (représentant 52 % en 2020) ou tombant à l'extérieur du périmètre couvert par celle-ci.

Une tierce partie a procédé à une [mission d'assurance limitée](#) relativement aux émissions de GES opérationnelles et à certaines classes d'actifs d'émissions financées.

Deuxième zone d'impact : matières résiduelles et utilisation des ressources

Objectif : soutenir le développement de l'économie circulaire.

Indicateur : nombre de projets de transformation de matières organiques résiduelles, notamment agricoles, en énergie renouvelable (biométhanisation) soutenus financièrement depuis l'année de référence (2019).

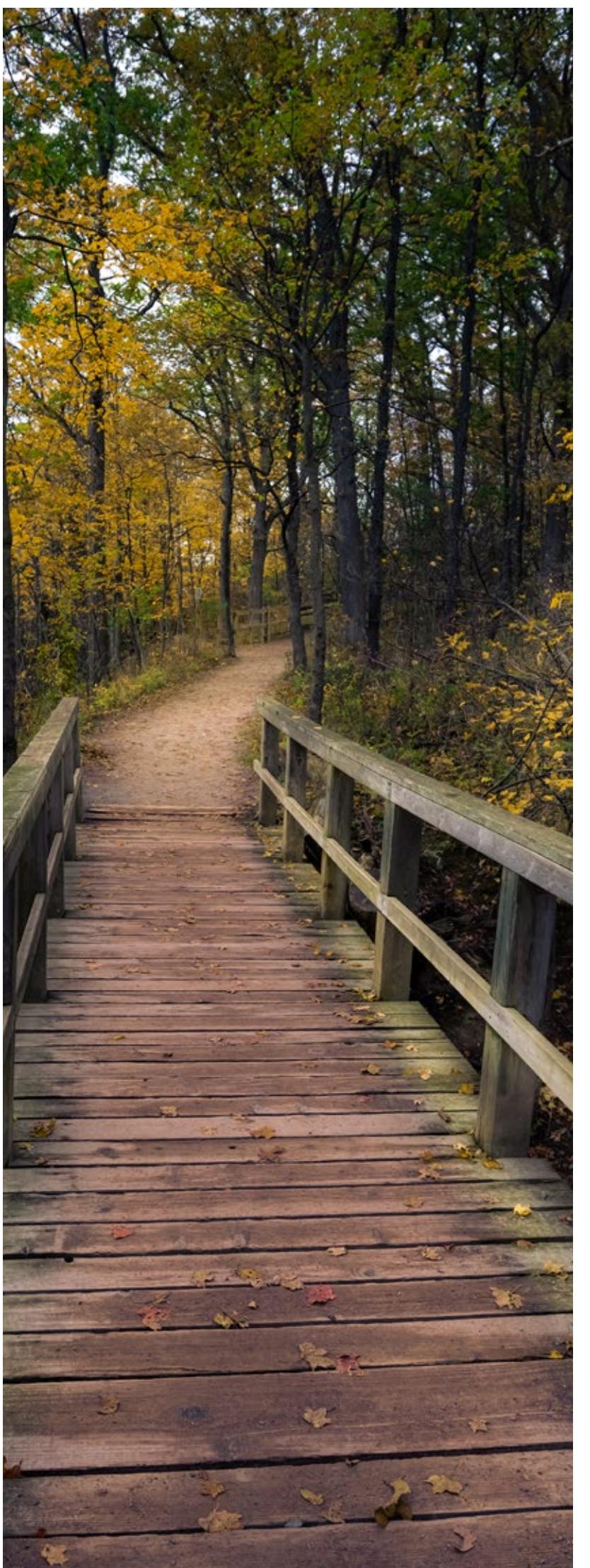
Cible : six projets de biométhanisation soutenus d'ici 2025 (résultat depuis 2020 : trois projets).

À la suite du succès du projet de la Coop Agri-Énergie Warwick, le premier en son genre au Québec, nous avons pris l'engagement de soutenir financièrement cinq autres projets de ce type d'ici 2025, pour un total de six. Cette cible augmentera les flux financiers vers les projets d'économie circulaire tout en encourageant les discussions avec nos membres Entreprises du domaine agricole à propos de leur modèle d'affaires.

Nous avons examiné en 2024 plus d'une dizaine de projets potentiels de génération de gaz naturel renouvelable (GNR) via la biométhanisation au Québec. Ces projets ont fait l'objet de discussions et d'analyses de la part des équipes Marché des capitaux, Comptes nationaux et Financement durable, souvent en collaboration avec les centres Desjardins Entreprises. Desjardins joue un rôle actif et structurant auprès des différents acteurs du secteur du GNR, tant au niveau municipal que dans les secteurs publics et privés. Malgré les évolutions positives en 2024, le marché du GNR au Québec ne se développe pas aussi rapidement qu'anticipé, notamment en raison de complexités sur le plan du design, de la construction et de l'exploitation des projets.

La cible se révèle ainsi particulièrement ambitieuse, mais certains projets en cours pourraient atteindre le niveau de maturité requis et ainsi représenter des avancées à court et moyen terme. Plusieurs occasions de génération de GNR continuent donc d'être développées proactivement par les équipes concernées.

¹⁰ Les indicateurs clés de performance sont des mesures choisies par l'institution bancaire afin de surveiller les progrès accomplis vers l'atteinte de ses cibles.



Troisième zone d'impact : logement

Objectif : lutter contre la crise du logement.

Indicateur : nombre de logements abordables rendus disponibles dans 14 régions du Québec depuis l'année de référence (2022).

Cible : 1 750 logements abordables d'ici 2025. En date du 31 décembre 2024, sept projets totalisant 1 182 logements sont en exploitation et douze projets totalisant 780 logements sont en réalisation.

Desjardins s'est engagé à rendre disponibles plus de 1 750 logements abordables d'ici la fin 2025. De ce nombre, 75 % seront de nouvelles constructions, alors que 25 % seront rénovés et acquis par des OBNL dans le but de pérenniser l'abordabilité des loyers.

Ces 1 750 logements abordables seront répartis dans 14 régions du Québec. Des projets sont en réalisation ou en exploitation à Montréal, à Laval, en Mauricie, en Montérégie, en Gaspésie, en Outaouais, en Estrie, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans le Bas-Saint-Laurent, dans le Centre-du-Québec et dans la région de la Capitale-Nationale.

En 2024, plusieurs projets ont fait l'objet d'annonces concrètes :

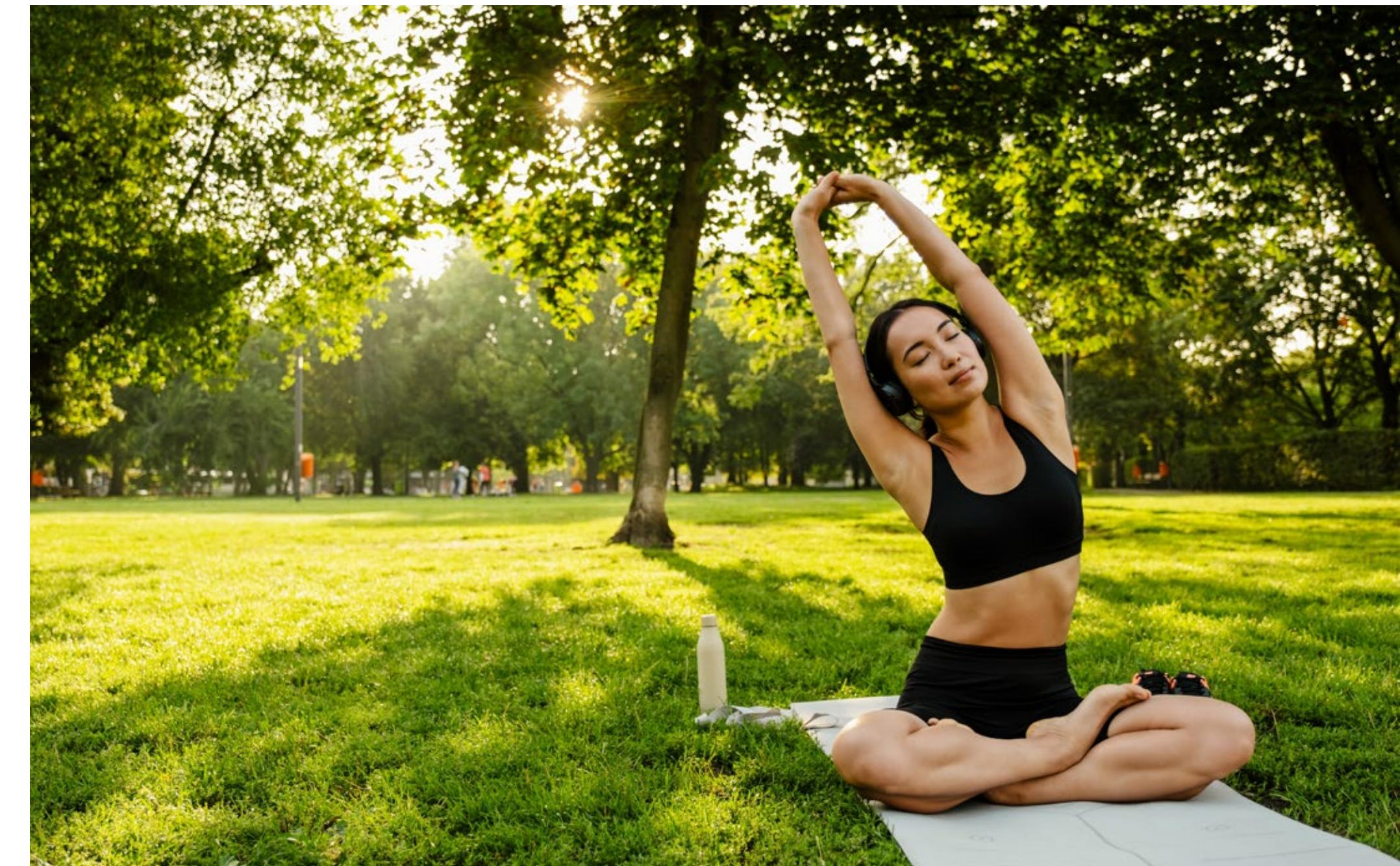
- [Han-Logement – 32 logements abordables en Gaspésie](#)
- [Le Sentier – 84 logements abordables à Drummondville](#)
- [Les Habitations Coderr – 60 logements abordables à Alma](#)
- [Habitations de l'Outaouais métropolitain \(HOM\) – 60 logements abordables en Outaouais](#)
- [Office régional d'habitation \(ORH\) de Marguerite-d'Youville – 34 logements abordables à Varennes](#)

En complément à cet engagement pris dans le cadre de nos activités courantes, le Fonds du Grand Mouvement s'est engagé à [appuyer cinq organismes](#) qui viennent en aide aux personnes en situation d'itinérance.

Autre zone d'attention : santé et inclusion financières

Nous travaillons à déterminer les cibles exactes qui devront être atteintes à la fin de l'engagement. Voici l'état d'avancement actuel :

- Accroître la résilience : nous avons choisi de créer un indicateur de vulnérabilité financière qui est basé sur l'analyse de données d'affaires. L'analyse des différents éléments composant cet indicateur est en cours.
- Augmenter la confiance : nous utilisons une question de l'indice d'accompagnement en autonomie financière. Il s'agit d'un sondage réalisé annuellement depuis 2022 auprès des membres de Desjardins. En 2025, nous fixerons la cible à atteindre d'ici 2030.
- Stimuler la gestion des finances au quotidien : nous avons choisi de créer un indicateur de vulnérabilité financière qui est basé sur l'analyse de données d'affaires. Le choix des différents éléments composant cet indicateur est en cours.



d) Plan d'action : Quelles actions, y compris les jalons, avez-vous prévues pour atteindre les cibles fixées? Veuillez les décrire.

Veuillez également démontrer que votre institution bancaire a analysé et reconnu les retombées indirectes importantes (potentielles) des cibles fixées sur la zone d'impact ou sur d'autres zones d'impact et qu'elle a prévu des actions pertinentes pour éviter, atténuer ou compenser les retombées négatives potentielles.

Réponse

Première zone d'impact : changements climatiques

Pour plus d'information sur notre plan d'action dans la lutte contre les changements climatiques, consultez la section 3.1 Nos ambitions climatiques de notre [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#).

Desjardins a établi des partenariats pour aider les communautés dans la transition énergétique, la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, que ce soit par un appui à la recherche et à la formation universitaire, un soutien au développement de solutions, ou la promotion de l'éducation et de la mobilisation pour le climat (voir le schéma Des partenariats engagés pour le climat dans la section 3.1 Nos ambitions climatiques de notre [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#)). Plusieurs de ces partenariats ont notamment pour objectif d'accompagner les membres Entreprises dans l'intégration des pratiques de développement durable dans leurs opérations et dans la réduction de leurs émissions de GES.

Deuxième zone d'impact : matières résiduelles et utilisation des ressources

Dans nos efforts pour se rapprocher de la cible de six projets d'ici la fin 2025, notre équipe a mis en place les actions suivantes au cours de la dernière année :

- Collaboration accrue entre l'équipe du développement des affaires agricoles et celle du financement de la transition énergétique pour l'identification et l'évaluation des projets.
- Affectation d'une ressource interne supplémentaire aux projets de gaz naturel renouvelable (GNR), dont ceux liés à la biométhanisation, afin d'augmenter nos capacités.
- Renforcement des relations d'affaires avec les partenaires clés du milieu afin de mieux comprendre les enjeux du développement de cette nouvelle filière. Ceci a permis de rehausser le niveau de connaissance de notre équipe et approfondir l'analyse des projets.

La synergie avec les partenaires du milieu et la compréhension du secteur demeureront une priorité pour l'année à venir.

En plus de soutenir activement différents acteurs de l'écosystème, Desjardins affirme son engagement en faveur de l'économie circulaire, notamment à travers diverses tribunes. Par exemple :

- Article commandité grand public : [Desjardins – L'économie circulaire : une solution d'avenir – La Presse](#)
- Vidéo inspirante : [Une histoire d'économie circulaire qui donne faim! – Desjardins](#)
- Publication de nos Études économiques : [L'économie circulaire : pour un usage plus raisonnable des ressources – Desjardins](#)

Troisième zone d'impact : logement

Notre plan pour atteindre cette cible implique de nous appuyer sur notre vaste réseau de centres Desjardins Entreprises afin de solliciter les promoteurs, les coopératives d'habitation, les organismes communautaires et les acteurs municipaux pour accélérer le développement de projets menant à la création ou à la rénovation de logements abordables. Appuyées par le gouvernement du Québec et d'autres partenaires, les solutions proposées visent à développer et à mettre en œuvre des outils de financement adaptés permettant la construction, l'acquisition et la rénovation de logements abordables. De plus, des travaux sont en cours pour nous donner accès à des fonds et à des outils qui permettront d'améliorer l'efficacité énergétique d'un certain nombre de projets. Les mesures d'atténuation pour les retombées indirectes potentielles de la cible fixée n'ont pas encore été formellement identifiées.

Pour atteindre la cible de 1 750 logements, notre équipe met en place les actions suivantes :

- Fournir un accompagnement spécialisé aux promoteurs privés et communautaires.
- Assurer la proximité de Desjardins avec les intervenants. Par exemple, s'arrimer aux villes en amont lorsque pertinent pour favoriser leur participation financière dans les projets et les appuyer dans leur planification en matière de logements.
- Accompagner les promoteurs pour élaborer des montages financiers innovants.
- Optimiser la contribution ministérielle afin de construire et de rénover plus de logements.
- Diversifier les sources de financement grâce à une entente avec la SCHL concernant le Fonds d'innovation pour le logement abordable.

Desjardins s'exprime également sur cet enjeu à travers différentes tribunes :

- L'immobilier assombrit l'avenir financier des jeunes, craint le patron de Desjardins – [Le Devoir](#) et [La Presse](#)

Autre zone d'attention : santé et inclusion financières

À la suite de la fixation des cibles, un plan d'action sera mis en place.



Résumé de l'autoévaluation

Parmi les éléments suivants de l'établissement des cibles conformes aux exigences des PRB, lesquels votre institution bancaire a-t-elle réalisés ou est-elle en train d'évaluer pour votre...

	... première zone d'impact prioritaire : changements climatiques	... deuxième zone d'impact prioritaire : matières résiduelles et utilisation des ressources	... troisième zone d'impact prioritaire : logement	...autre zone d'attention : santé et inclusion financières
Alignement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Base de référence	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Cibles SMART	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Non

2.3 Mise en œuvre et surveillance des cibles (étape clé 3)

Pour chaque cible séparément :

Démontrez que votre institution bancaire a mis en place les actions qu'elle avait préalablement définies pour atteindre la cible fixée.

Présentez les progrès réalisés par votre institution bancaire depuis le dernier rapport en vue d'atteindre chacune des cibles fixées et précisez leurs retombées en utilisant les indicateurs et les ICP que vous avez définis à la section 2.2.

En cas de modifications aux plans de mise en œuvre (s'applique au deuxième rapport et aux rapports subséquents seulement) :

Décrivez les changements potentiels (changements aux zones d'impact prioritaires et aux indicateurs, accélération/revision des cibles, ajout de jalons ou révision des plans d'action) et expliquez pourquoi ces changements sont devenus nécessaires.

Réponse

Première zone d'impact : changements climatiques

Le Mouvement Desjardins s'est doté de plusieurs cibles pour suivre sa performance quant à son ambition climatique 2040 et à ses autres engagements liés aux changements climatiques, ainsi que sa prise en compte des risques liés aux changements climatiques. Ces cibles portent sur les investissements de ses assureurs, le financement qu'il octroie et ses opérations. Elles ont été développées en tenant compte des méthodologies prescrites ou acceptées dans le cadre de nos engagements tels que la Science Based Targets initiative (SBTi) et la Net Zero Asset Managers initiative, ainsi que des scénarios de transition climatique de référence alignés sur l'objectif de limiter l'élévation des températures mondiales à 1,5 °C ou à moins de 2 °C d'ici la fin du siècle.

Au 31 décembre 2024, huit cibles sont en contrôle et sept cibles sont à surveiller ou à risque. Pour le détail et la progression de l'ensemble de ces cibles, consulter le tableau Sommaire des mesures et cibles liées aux changements climatiques dans le [rapport En mouvement pour le climat](#).

Deuxième zone d'impact : matières résiduelles et utilisation des ressources

Depuis l'établissement de cette cible, nous avons eu un nombre croissant d'échanges avec des entrepreneurs et des entreprises souhaitant mettre en place des projets de biométhanisation afin de les accompagner. La nouveauté du marché implique des délais plus importants entre la conception des projets et leur financement. Il y a eu des évolutions positives en 2024¹¹, et plus d'une dizaine de projets ont été analysés, mais le marché ne se développe pas aussi rapidement que nous l'envisagions. L'atteinte de la cible nous apparaît donc peu probable en 2025. Elle sera réévaluée au cours des prochaines années.

Liens et documents de référence

- Voir le rapport [En mouvement pour le climat](#)
 - Section Mesures et cibles (p. 36)
 - Section Émissions de GES liées à nos activités financières (p. 42)
- Voir le [rapport 2023 sur les Principes bancaires responsables](#)
- Voir le [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#)
 - Section 3.1 Nos ambitions climatiques (p. 32)

Troisième zone d'impact : logement

La progression plus rapide que prévu de nos résultats par rapport à notre indicateur nous amène à prévoir un dépassement de la cible en 2025. En date du 31 décembre 2024, sept projets totalisant 1 182 logements sont en exploitation et douze projets totalisant 780 logements sont en cours de réalisation.

Nombre de logements abordables réalisés ou en réalisation	2024	2023
Nombre de logements réalisés	1 182	1 020
Nombre de logements en réalisation	780	194

Nos résultats démontrent que nos délais sont réduits pour engager le financement des projets dès que le dossier est complet. La construction d'unités se réalise à moindre coût, ce qui augmente le nombre de logements disponibles et maximise les retombées pour nos membres et clients. L'influence de Desjardins permet de résoudre efficacement les problèmes, grâce à une prise en charge simplifiée et à un accompagnement via un seul canal.

Autre zone d'attention : santé et inclusion financières

Cette zone d'attention a été ajoutée en 2024. Il s'agit de la première reddition de comptes concernant cette zone d'attention.



¹¹ En 2024, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il interdira le recours au gaz naturel fossile pour chauffer les nouveaux bâtiments. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2120676/quebec-gaz-naturel-batiment>



Principe 3 : Clients et consommateurs



Nous travaillerons avec nos clients et les consommateurs pour encourager des pratiques durables et permettre des activités économiques qui créent une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures.

3.1 Engagement des clients

Votre institution bancaire a-t-elle mis en place une politique ou un processus d'engagement pour inciter sa clientèle et les consommateurs en général¹² à adopter des pratiques durables?

- Oui
- En cours
- Non

Votre institution bancaire a-t-elle établi une politique pour les secteurs dans lesquels vous avez identifié les retombées négatives (potentielles) les plus importantes?

- Oui
- En cours
- Non

Décrivez comment votre institution bancaire a travaillé ou prévoit travailler avec ses clients et avec les consommateurs en général afin d'encourager des pratiques et de permettre des activités économiques durables¹³. Abordez les politiques pertinentes, les actions prévues et en place afin de faciliter la transition de la clientèle, certains indicateurs de l'engagement des clients et, si possible, les retombées générées.

Vous devez vous inspirer et tenir compte de l'analyse d'impact, de l'établissement des cibles et des plans d'action mis en place par l'institution bancaire (reportez-vous au Principe 2).

Réponse

La finalité première d'une organisation coopérative est de satisfaire les besoins de ses membres et clients. À l'écoute de ces besoins, Desjardins a fait évoluer son offre de produits responsables pour particuliers : les [Solutions Avenir durable Desjardins](#). Celles-ci aident nos membres et clients à réaliser leurs projets, à économiser sur leur police d'assurance, à acheter un véhicule hybride ou électrique, à effectuer des rénovations écologiques, et plus. Avec 76 solutions en investissement responsable pour l'ensemble de ses clientèles, y compris l'épargne-retraite collective et la clientèle institutionnelle, Desjardins figure parmi les chefs de file au Canada dans le domaine, comptant près de 14,6 G\$ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2024. Ce sont 44 % des détenteurs de Fonds Desjardins qui détenaient un Fonds ou un Portefeuille SociéTerre (investissement responsable) à la fin de l'année, soit la même proportion qu'à la fin 2023 (44 %). La valeur des actifs sous gestion des Fonds et Portefeuilles SociéTerre a augmenté de 10 % sur la même période. Pour accompagner nos membres dans la transition énergétique juste, nos Fonds et Portefeuilles SociéTerre sont sans pétrolières ni pipelines. Un suivi trimestriel est assuré sur la proportion de nos membres et clients qui ont adopté nos produits responsables.

Du côté des entreprises, une équipe consacrée à l'accompagnement en développement durable a vu le jour en 2022. En 2024, elle a mené plus de 1 000 interactions sur des sujets liés à l'ESG concernant les dossiers de nos membres et clients ou notre offre de produits aux entreprises. Cette dernière a d'ailleurs été bonifiée en 2023 pour inclure un swap ESG qui encourage les entreprises à investir en fonction de critères ESG. Une stratégie spécifique pour le secteur de l'énergie a aussi été développée afin de baliser nos relations d'affaires avec les entreprises de ce secteur et de les soutenir dans leur transition vers une économie sobre en carbone.

Du côté des particuliers, une nouvelle équipe consacrée à l'ESG a été mise en place à la fin 2024. Son mandat consiste à mettre en œuvre les orientations ESG au sein du secteur des services aux particuliers, à identifier et à gérer les risques ESG qui lui sont spécifiques, mais aussi à veiller à l'intégration des enjeux EDI (équité, diversité et inclusion) dans les pratiques d'affaires. Les travaux de cette direction favoriseront l'intégration des facteurs ESG dans l'offre de produits et services aux membres Particuliers.

¹² Un processus d'engagement de la clientèle l'aide à faire évoluer ses modèles d'affaires en fonction des objectifs de développement durable en l'accompagnant stratégiquement par l'entremise de divers canaux relationnels.

¹³ Des activités économiques durables favorisent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, plus écoéfficace et elle-même plus durable.



Pour les particuliers et les entrepreneurs qui n'ont pas accès au système financier traditionnel, nos produits de finance solidaire et de sociofinancement jouent un rôle crucial en leur permettant de participer à la vitalité et à l'économie de leur milieu. Nous accordons aussi une attention particulière à l'accessibilité de notre expertise et de nos conseils, et nous soutenons l'éducation financière de nos membres pour favoriser leur autonomie financière.

En 2024, des travaux intersectoriels ont été entamés afin de clarifier notre positionnement sur le volet immobilier par rapport à nos cibles climatiques. Nous analysons donc différentes trajectoires de décarbonation et la façon dont notre offre de produits et services pourra appuyer l'atteinte de nos cibles.

Les obligations durables permettent d'acheminer des capitaux vers des projets en lien notamment avec les changements climatiques, les matières résiduelles et l'utilisation des ressources, ainsi que le logement.

Finalement, nous priorisons la paix d'esprit de nos membres et clients en leur offrant la [Protection Desjardins](#), l'une des meilleures protections offertes au Canada.

Liens et documents de référence

- Voir les sections suivantes de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative :
 - [2.3 Expérience membre et client, p. 23](#)
 - [2.4 Produits et services responsables, p. 27](#)
- [Positionnement à l'égard du secteur de l'énergie](#)
- [Positionnement à l'égard du charbon thermique](#)

3.2 Occasions d'affaires

Décrivez les occasions d'affaires stratégiques en lien avec l'augmentation des retombées positives et la réduction des retombées négatives que votre institution bancaire a identifiées et/ou comment vous y avez travaillé durant la période de déclaration. Fournissez de l'information sur les produits et services existants, sur les produits à thématique durable qui ont été développés, notamment sur le plan de la valeur (en dollars américains ou en devise locale) et/ou en pourcentage de votre portefeuille, et sur quels ODD ou quelles zones d'impact vous voulez avoir des retombées positives (p. ex. : prêts hypothécaires verts – climat, obligations sociales – inclusion financière, etc.).

Réponse

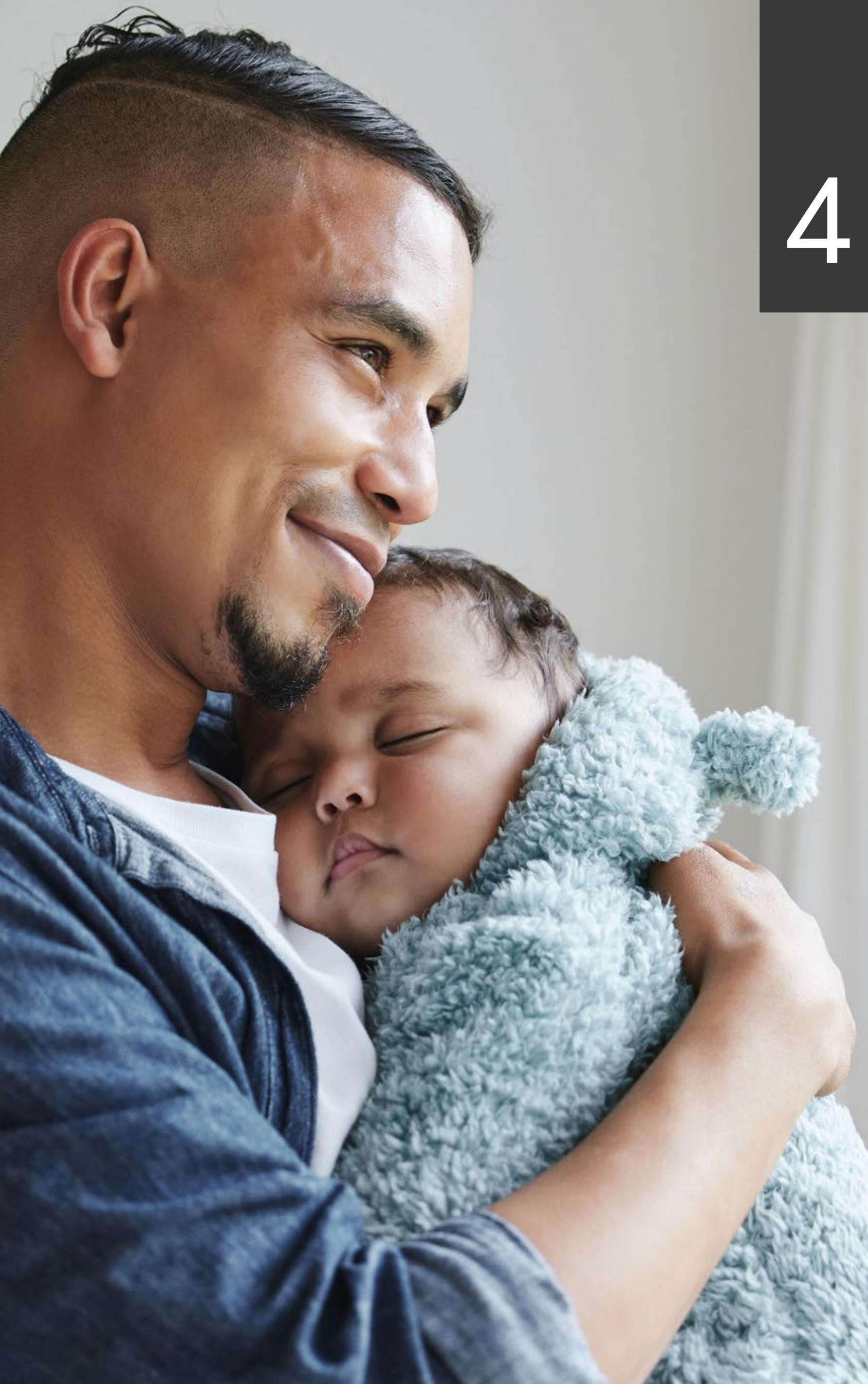
Le Mouvement Desjardins contribue à la transition énergétique de notre société de multiples manières : développement d'une offre en finance responsable, actionnariat engagé, investissements privés et financement de projets d'infrastructures en énergie renouvelable, financement de programmes universitaires pour développer une main-d'œuvre qualifiée, notamment en finance responsable et en économie circulaire, et contribution à l'électrification des transports par l'augmentation de l'offre de bornes de recharge électrique sur le territoire qu'il sert au Québec et en Ontario.

Une vue d'ensemble de notre approche et des produits ESG offerts à nos membres et clients est présentée à la section Opportunités liées aux changements climatiques de notre rapport [En mouvement pour le climat](#), qui fait aussi état des occasions d'affaires sur le volet climatique.

Liens et documents de référence

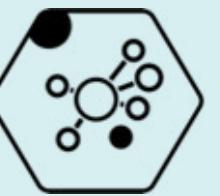
- Voir la section Opportunités liées aux changements climatiques de notre rapport [En mouvement pour le climat](#), p. 17





4

Principe 4 : Parties prenantes



Nous collaborerons de manière proactive et responsable avec les parties prenantes concernées, par des consultations, de l'engagement et des partenariats, pour atteindre les objectifs de la société.

4.1 Identification et consultation des parties prenantes

Votre institution bancaire dispose-t-elle d'un processus pour identifier, consulter régulièrement et solliciter les parties prenantes (ou les groupes de parties prenantes¹⁴) que vous jugez pertinentes dans le cadre de l'analyse d'impact et du processus d'établissement des cibles, de même que pour collaborer et établir des partenariats avec celles-ci?

- Oui
- En cours
- Non

Veuillez indiquer les parties prenantes (ou les groupes/types de parties prenantes) identifiées, consultées ou sollicitées par votre institution bancaire, ou avec lesquelles elle a collaboré ou s'est associée pour mettre en œuvre les PRB et générer plus de retombées positives. Donnez un aperçu général de la façon dont votre institution bancaire a ciblé les parties prenantes pertinentes et précisez les enjeux abordés et les résultats obtenus ainsi que leur rôle dans le processus de planification des actions.

Réponse

Dans la continuité de l'analyse de pertinence de nos priorités en matière de développement durable réalisée en 2017, nous avons effectué en 2024 un sondage auprès de nos membres, qui ont indiqué en majorité (73 %) se sentir interpellés par le développement durable. Dans les dernières années, nous avons mené des enquêtes supplémentaires auprès de nos membres et de nos clients, particuliers et entreprises, afin de mieux comprendre leurs priorités et leurs préoccupations en matière de durabilité et de finance responsable. Ces sondages nous ont renseignés davantage sur le niveau de compréhension du développement durable et de la finance responsable au sein de la population canadienne.

La consultation de nos parties prenantes a permis d'établir les sujets les plus importants pour nos membres et clients, traités dans la section [À l'écoute de nos parties prenantes](#) de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative. De plus, Desjardins travaille de concert avec les gouvernements, les régulateurs et les autres instances normatives sur une variété de sujets, présentés dans la même section de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative.

Encourager la recherche et la formation universitaire, favoriser le développement de solutions spécifiques pour les acteurs économiques, promouvoir l'éducation et la pédagogie en matière de changements climatiques : Desjardins s'engage aussi à travers de nombreux partenariats pour faire progresser les communautés vers la transition énergétique et lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. Pour en savoir plus, consulter [le schéma représentant l'écosystème de nos partenariats](#) en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Desjardins a également contribué à plusieurs groupes de travail mis en place par la PNUE IF en soutien à la mise en place des PRB, des PSI et du Commitment to Financial Health and Inclusion. Ces groupes de travail sont l'occasion de dialoguer et de collaborer avec d'autres institutions financières à l'international dans le cadre d'initiatives traitant des enjeux ESG.

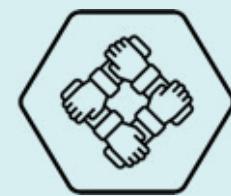
Desjardins est également membre du [Partenariat Climat Montréal](#), un regroupement de près d'une centaine d'acteurs économiques, philanthropiques, institutionnels et environnementaux montréalais dont l'objectif commun est d'accélérer la décarbonation de Montréal et de renforcer la résilience climatique dans les délais exigés par la science du climat. Desjardins participe aussi au comité de mobilisation de [Québec Capitale Climat](#), qui a pour rôle de mobiliser la société civile et les forces vives du milieu économique de Québec. Desjardins fait partie des ambassadeurs qui contribuent au mouvement visant à accélérer l'action climatique à Québec, qui définissent les priorités d'action et qui participeront aux sommets de l'action climatique de la capitale.

¹⁴ Ces parties prenantes comprennent les autorités de réglementation, les investisseurs, les gouvernements, les fournisseurs, les consommateurs et les clients, les universités, les institutions de la société civile, les collectivités, les représentants de la population autochtone et les organisations à but non lucratif.



5

Principe 5 : Gouvernance et culture



Nous mettrons en œuvre nos engagements grâce à des processus de gouvernance efficaces et à une culture axée sur la finance responsable.

5.1 Structure de gouvernance pour la mise en œuvre des Principes

Votre institution bancaire a-t-elle mis en place un système de gouvernance dans lequel les PRB sont intégrés?

- Oui
- En cours
- Non

Décrivez les structures, les politiques et les procédures de gouvernance pertinentes mises en place ou prévues par votre institution bancaire pour gérer les retombées (potentielles) positives et négatives importantes et faciliter la mise en place efficace des Principes. Mentionnez notamment :

- quel comité est responsable de la stratégie de durabilité ainsi que de l'approbation et du suivi des cibles (y compris des informations sur le plus haut niveau de gouvernance auquel les PRB sont soumis);
- des détails sur la présidence du comité et sur le processus et la fréquence de supervision par celui-ci de la mise en œuvre des PRB (y compris les mesures correctives si les cibles ou les jalons ne sont pas atteints ou si des retombées négatives imprévues sont générées);
- les pratiques de rémunération liées aux cibles de durabilité.

Réponse

Depuis 2018, notre comité d'orientation ESG composé de cadres dirigeants des secteurs d'activité et des fonctions de soutien (SAFS) accompagne et conseille le comité de direction, et en fin de compte le conseil d'administration, sur les questions de développement durable et de finance responsable. En tant que pierre angulaire de l'intégration ESG chez Desjardins, le comité d'orientation ESG est responsable de nombreuses tâches. Son mandat et sa composition ont été révisés en 2023 afin de mieux refléter l'évolution de la maturité de Desjardins sur les sujets ESG et leur importance croissante dans l'organisation. Voici son mandat mis à jour :

- Adopter un plan et des stratégies ESG en adéquation avec la planification stratégique, la vision et l'ambition ESG du Mouvement.
- S'appuyer sur les meilleures pratiques en matière d'intégration de considérations ESG pour positionner adéquatement les stratégies du Mouvement et stimuler l'innovation des SAFS sur ces sujets.
- S'assurer de la cohérence des engagements et politiques ESG du Mouvement et des SAFS.
- Veiller à ce que le Mouvement réponde aux attentes en matière de stratégie et de divulgation liées aux facteurs ESG, en réponse à la réglementation en vigueur et en adéquation avec les engagements du Mouvement, notamment les PRI, PSI et PRB.
- S'assurer de la coordination et de la cohérence à l'échelle du Mouvement dans la mise en œuvre des stratégies ESG en clarifiant les rôles et responsabilités de chaque SAFS.
- Établir des indicateurs de performance ESG et des cibles afférentes pour le Mouvement, et veiller à l'atteinte de ces dernières en coordination avec les SAFS.
- Soutenir la gestion adéquate des activités des SAFS en termes de risques ESG en respectant l'appétit pour le risque de l'organisation, en cohérence avec le comité sur les risques liés aux facteurs ESG.
- Assurer le suivi de l'offre en finance responsable, du programme d'obligations durables et des occasions d'affaires afférentes, en coordination avec les SAFS.



Le comité d'orientation ESG, présidé par le chef du développement durable, est un sous-comité du comité de direction Mouvement. Ses membres se rencontrent mensuellement pour échanger sur les enjeux ESG d'actualité, et effectuer un suivi des initiatives et plans d'action en cours et de la stratégie ESG de l'organisation dans son ensemble. Le mandat du comité d'orientation ESG est également appuyé par un groupe de travail réunissant des professionnels des différents secteurs qui se consacrent à la prise en compte des critères ESG et des changements climatiques.

En plus de la structure de gouvernance du Mouvement Desjardins, les principaux secteurs d'activité se sont dotés d'une structure de gestion afin d'intégrer les critères ESG et la finance responsable dans leurs opérations, y compris la question des changements climatiques. On trouve ainsi un comité directeur en développement durable au sein du secteur Assurance de dommages, un comité directeur en investissement responsable et en assurance responsable, soutenu par une communauté de pratique sur ces sujets, dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et une table ESG sur l'intégration des facteurs ESG et du développement durable dans le secteur Particuliers et Entreprises.

Afin d'évaluer sa progression, Desjardins a établi des indicateurs de suivi de la performance qui font l'objet de présentations trimestrielles au comité de direction Mouvement et au conseil d'administration, qui peuvent ainsi mettre en place des mesures correctives en cas d'écart importants. Cette revue de performance couvre les sujets suivants : émissions financées, émissions opérationnelles, évaluation des agences de notation ESG, et positionnements ESG. Des indicateurs et des cibles afférentes sont intégrés lorsque pertinents dans la structure de rémunération des employés et dirigeants. La structure du régime général d'intéressement (boni) pour tous les employés et cadres comprend une composante ESG basée sur notre performance par rapport à nos pairs, telle qu'évaluée par des tiers indépendants.

Le rapport PRB est validé par le comité d'orientation ESG, puis recommandé par la commission Gouvernance et finance responsable pour adoption par le conseil d'administration.

5.2 Promotion d'une culture de finance responsable

Décrivez les initiatives et les mesures prises par votre institution bancaire pour favoriser une culture de finance responsable au sein de son personnel (p. ex., renforcement des capacités, apprentissage en ligne, formation sur le développement durable pour les rôles en contact direct avec la clientèle, inclusion dans les structures de rémunération, la gestion de la performance et les communications de la direction, entre autres).

Réponse

Desjardins étant une coopérative, la finance responsable fait partie de son ADN. Une section entière de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative y est d'ailleurs consacrée. Cet engagement à l'égard de la finance responsable est partagé avec l'ensemble des employés par le biais du parcours d'apprentissage des Fondements Desjardins, une série d'activités individuelles et collectives visant à rallier tous nos employés autour de ce qui fait de nous une coopérative. Une formation obligatoire sur la durabilité et la finance responsable a été ajoutée en 2022, ainsi que des modules de formation complémentaires sur les changements climatiques et d'autres sujets spécifiques comme l'investissement responsable et l'assurance responsable. Ces modules complémentaires font partie de plans de formation adaptés à plusieurs métiers clés dans l'organisation. À titre d'exemple, des formations sur l'intégration de considérations ESG ont été déployées en 2023 pour sensibiliser et former l'ensemble de nos conseillers aux entreprises. En outre, en 2024, plus de 2 028 employés de différents secteurs dans l'organisation ont participé à un atelier de la Fresque du Climat afin de mieux comprendre l'essentiel des enjeux climatiques.

Notre engagement prend aussi forme dans nos processus, par exemple dans un processus d'évaluation ESG pour le financement des grandes entreprises, qui contribue à identifier et à gérer les risques environnementaux et sociaux associés à notre portefeuille de prêts. Un aperçu plus détaillé de notre approche de la finance responsable est disponible dans la section [2.4 Produits et services responsables](#) de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative.

De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier, est un leader affirmé à ce sujet. Par exemple, Desjardins était partenaire du Sommet de la finance durable 2023 à Montréal. À cette occasion, M. Cormier a participé à une discussion avec Mark Carney, ancien gouverneur de la Banque du Canada et de la Banque d'Angleterre, et envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies pour le financement de l'action climatique. Au cours de cette conversation, les leaders ont discuté du rôle essentiel des institutions financières dans la promotion de la finance durable et la transition vers une économie durable. Ils ont également abordé les défis et les occasions de la finance durable, l'innovation financière, la mobilisation et l'importance de la transparence et de la divulgation.

Comme mentionné à la section 5.1 du présent rapport, la structure du régime général d'intéressement (boni) pour tous les employés et cadres comprend une composante ESG. Celle-ci s'appuie sur un indicateur qui compare notre performance ESG à celle de nos pairs nord-américains selon l'évaluation de quatre agences de notation ESG.



5.3 Politiques et processus de contrôle diligent

Votre institution bancaire a-t-elle mis en place des politiques qui tiennent compte des risques environnementaux et sociaux dans votre portefeuille¹⁵?

Veuillez décrire les processus de contrôle diligent que votre institution bancaire a mis en place pour identifier et gérer les risques environnementaux et sociaux associés à votre portefeuille. Cela peut comprendre des aspects comme l'identification des risques importants, l'atténuation des risques environnementaux et sociaux et la définition de plans d'action à cet égard, la surveillance des risques et la présentation de rapports sur ceux-ci, tout mécanisme de règlement des griefs existant ainsi que les structures de gouvernance que vous avez mises en place pour surveiller ces risques.

Réponse

Nos pratiques commerciales sont guidées par une gouvernance démocratique moderne et dynamique, qui se reflète dans nos politiques internes et notre code de déontologie :

- La sécurité de l'information
 - Protection des informations personnelles
 - Informations privilégiées
 - Vie privée et types de consentement
 - Sécurité de l'information
 - Classification de la sécurité de l'information
 - Gestion des identités et des accès
 - Sécurité des informations mises à la disposition des fournisseurs
- Nos valeurs coopératives
 - Développement durable
 - Éducation financière
 - Décentralisation régionale
- Nos pratiques d'affaires
 - Communications
 - Conformité
 - Traitement des plaintes et règlement des litiges
 - Saines pratiques commerciales
 - Gestion des risques dans le réseau des caisses
 - Utilisation acceptable des technologies
 - Conduite professionnelle

Plus d'information concernant les processus de gestion du risque dans nos pratiques d'affaires est disponible dans la section Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du [Rapport annuel du Mouvement Desjardins](#).

Liens et documents de référence

- Voir la section Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du [Rapport annuel du Mouvement Desjardins](#), p. 95

Résumé de l'autoévaluation

Le chef ou la cheffe de la direction ou d'autres membres de la haute direction surveillent-ils régulièrement la mise en œuvre des Principes par l'entremise du système de gouvernance de l'institution bancaire?

Oui

Non

Le système de gouvernance prévoit-il des structures de supervision de la mise en œuvre des PRB (p. ex., analyse d'impact et définition des cibles, actions pour atteindre ces cibles et mesures correctives dans le cas où les cibles/jalons ne sont pas atteints ou que des retombées négatives sont générées)?

Oui

Non

Votre institution bancaire a-t-elle mis en place des mesures pour promouvoir une culture de durabilité au sein du personnel (comme décrit à la section 5.2)?

Oui

En cours

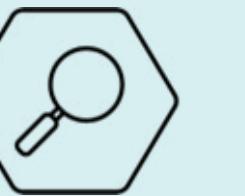
Non

¹⁵ Voici des exemples de politiques applicables : politiques d'exclusion pour certains secteurs ou certaines activités; politiques de déforestation zéro; politiques de tolérance zéro; politiques liées à l'égalité entre les genres; politiques de contrôle diligent en matière sociale; politiques d'engagement des parties prenantes; politiques de dénonciation, etc.; ou toute directive nationale applicable relative aux risques sociaux.



6

Principe 6 : Transparence et responsabilité



Nous réviserons périodiquement la mise en œuvre de ces principes et nous serons transparents et responsables quant aux retombées positives et négatives et à notre contribution aux objectifs de la société.

6.1 Vérification

Ces informations rendues publiques sur vos engagements en lien avec les PRB ont-elles été examinées par un vérificateur indépendant?

- Oui
- En partie
- Non

Le cas échéant, veuillez joindre le lien ou une description de la déclaration de vérification.

6.2 Rapports sur d'autres cadres

Votre institution bancaire communique-t-elle de l'information sur le développement durable selon l'un ou l'autre des cadres et normes énumérés ci-dessous?

- GRI
- SASB
- CDP
- Normes IFRS d'information sur la durabilité
- GIFCC (TCFD)
- Autre : Principes pour une assurance responsable (PSI), Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Réponse

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a réalisé une mission d'assurance limitée sur les éléments suivants inclus dans cette divulgation :

- 2.1 Analyse d'impact
- 2.2 Établissement de cibles
- 2.3 Mise en œuvre et surveillance des cibles
- 5.1 Structure de gouvernance pour la mise en œuvre des Principes

Se référer au rapport disponible en annexe.

Réponse

Voir notre [index GRI](#)

Voir notre [index SASB](#)

Voir notre [réponse au CDP \(en anglais seulement\)](#)

Voir notre [rapport TCFD](#) (En mouvement pour le climat)

Voir notre [rapport PSI](#)

Voir nos [rapports PRI](#) (en anglais seulement) : Desjardins Global Asset Management, Desjardins Investments, Régime de rentes du Mouvement Desjardins, et Développement international Desjardins

6.3 Perspectives

Quelles sont les prochaines étapes prévues par votre institution bancaire au cours de la prochaine période de déclaration de 12 mois (particulièrement en ce qui a trait à l'analyse d'impact¹⁶, à l'établissement de cibles¹⁷ et à la structure de gouvernance pour la mise en œuvre des PRB)? Veuillez les décrire brièvement.

Réponse

L'année 2024 a été marquée par le ralentissement économique et une accélération importante des tendances déjà observées avant la pandémie. Les contextes géopolitique et économique demeurent instables, l'intelligence artificielle est en voie de devenir la prochaine grande révolution et les événements climatiques extrêmes posent des défis majeurs partout sur la planète. Chacun de ces éléments influence bien sûr les activités du Mouvement Desjardins, mais aussi la façon dont nous soutenons nos membres et clients ainsi que la manière dont nous jouons notre rôle dans la société.

Conscients de l'importance d'une divulgation transparente, nous rendons compte dans le présent document des mesures prises pour appliquer les Principes et gérer les impacts des activités du Mouvement Desjardins. Cette application s'appuie sur nos valeurs coopératives et se concrétise par l'accélération de l'intégration des considérations ESG dans l'ensemble de nos décisions d'affaires. Au cours de la prochaine année, nous continuons de nous concentrer sur l'identification des données ESG pertinentes dont nous disposons et l'optimisation de notre utilisation de celles-ci, sur l'évolution de notre offre de produits et de services axés sur la finance responsable pour toujours mieux soutenir nos membres et nos clients dans leurs efforts de durabilité, ainsi que sur les actions requises pour atteindre nos cibles basées sur la science publiées en 2023. Concrètement, cela impliquera notamment une réflexion plus poussée sur deux aspects centraux de notre ambition climatique 2040, soit notre financement immobilier (hypothécaire résidentiel et commercial) et lié au transport (véhicules à moteur), ainsi que notre accompagnement offert au secteur agricole et agroalimentaire. Nous approfondirons aussi notre analyse de l'impact de notre financement aux particuliers afin de soutenir notre engagement à l'égard du Commitment to Financial Health and Inclusion.

Des informations plus détaillées sur nos ambitions et les mesures prises pour les concrétiser à l'échelle du Mouvement Desjardins sont présentées dans le [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#) et dans le rapport [En mouvement pour le climat](#).

6.4 Enjeux

Cette section permet d'en apprendre davantage sur les enjeux potentiels auxquels votre institution bancaire fait face dans la mise en œuvre des Principes bancaires responsables. Vos commentaires seront utiles pour contextualiser la progression collective des institutions bancaires signataires des PRB.

Quels enjeux avez-vous choisi d'aborder lors de la mise en œuvre des PRB? Veuillez sélectionner les trois principaux enjeux que votre institution bancaire a priorisés, selon vous, au cours des 12 derniers mois (question facultative).

Vous pouvez donner des précisions sur ces enjeux et sur les mesures que vous prenez pour y faire face :

- Intégration de la supervision des PRB à la structure de gouvernance
- Communication ou maintien d'un dynamisme au sein de l'institution bancaire
- Mise en action : par où commencer et quels aspects cibler
- Réalisation d'une analyse d'impact
- Évaluation des conséquences environnementales et sociales négatives

- Sélection de la ou des bonnes méthodes de mesure de la performance
- Établissement des cibles
- Engagement de la clientèle
- Engagement des parties prenantes
- Disponibilité des données
- Qualité des données
- Accès aux ressources
- Production de rapports
- Assurance
- Priorisation des actions à l'interne
- Autre :



¹⁶ Par exemple, élaborer des plans visant à élargir la portée en y incluant des éléments qui n'ont pas encore été couverts ou en mentionnant les étapes prévues en ce qui concerne la composition du portefeuille, le contexte et la mesure de la performance.

¹⁷ Par exemple, élaborer des plans pour la mesure de la base de référence, définir des objectifs pour des (d'autres) zones d'impact, fixer des cibles intermédiaires, concevoir des plans d'action, etc.



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur la divulgation annuelle 2024 sur les Principes bancaires responsables (PRB) du Mouvement Desjardins

Au conseil d'administration du Mouvement Desjardins

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de l'objet considéré suivant présenté dans la divulgation annuelle 2024 sur les PRB du Mouvement Desjardins (Desjardins) et détaillé ci-dessous (l'objet considéré) au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date.

Objet considéré

La réponse de Desjardins sur les PRB suivants, développés par l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (le PNUE IF) :

2.1 Analyse d'impact

2.2 Établissement de cibles

2.3 Mise en œuvre et surveillance des cibles

5.1 Structure de gouvernance pour la mise en œuvre des principes

Les autres informations contenues dans la divulgation annuelle 2024 sur les PRB de Desjardins n'ont pas fait l'objet d'une mission d'assurance.

Responsabilité en ce qui a trait à l'objet considéré

La direction de Desjardins est responsable de ce qui suit :

- Préparer l'objet considéré conformément aux critères décrits dans le modèle de présentation d'information et d'auto-évaluation sur les PRB publié par le PNUE IF en septembre 2022 (les critères applicables);
- Concevoir, mettre en place et maintenir le contrôle interne que la direction considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un objet considéré conformément aux critères applicables qui soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- Choisir et appliquer des méthodes appropriées de présentation de l'information sur la durabilité, poser des hypothèses et formuler des estimations qui sont raisonnables dans les circonstances.

Limites inhérentes à la préparation de l'objet considéré

Les données non financières sont soumises à davantage de limites que les données financières, compte tenu à la fois de la nature et des méthodes utilisées pour déterminer, calculer, échantillonner ou estimer ces données. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données font l'objet d'hypothèses et de jugements individuels.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1

Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com



Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences en matière d'indépendance et aux autres exigences du Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les Normes internationales d'indépendance) publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, publiés par les différents organismes professionnels comptables, qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilités du professionnel en exercice

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission de certification en vue d'obtenir une assurance limitée quant à savoir si l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'assurance limitée qui contient notre conclusion. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'objet considéré prennent en se fondant sur celui-ci.

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* et à la Norme internationale de missions d'assurance (ISAE) 3000 (révisée) *Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique*, publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée et conformément à la NCMC 3000 et à l'ISAE 3000 (révisée), nous exerçons notre jugement professionnel et conservons notre esprit critique tout au long de la mission. Également, nous :

- déterminons le caractère approprié des circonstances de l'utilisation par Desjardins des critères applicables en tant que fondement pour la préparation de l'objet considéré.
- mettons en œuvre des procédures d'évaluation des risques, notamment en obtenant une compréhension du contrôle interne pertinent pour la mission, pour identifier où les anomalies significatives sont susceptibles de survenir, qu'elles résultent d'une fraude ou d'une erreur, mais non dans le but de formuler une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne de Desjardins.

- concevons et mettons en œuvre des procédures en réponse à l'identification des domaines dans lesquels des anomalies significatives sont susceptibles de survenir dans l'objet considéré. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'objet considéré. Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une étendue moindre. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas dans lesquels des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'objet considéré, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En réalisant notre mission d'assurance limitée, nous :

- avons acquis une compréhension des processus de présentation de l'information de Desjardins, pertinents pour la préparation de son objet considéré en :
 - menant des entretiens avec le personnel impliqué dans la préparation de l'objet considéré,
 - comprenant les définitions et les méthodologies appliquées à l'objet considéré afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données rapportées;
- avons évalué si toute l'information identifiée par le processus d'identification de l'information présentée dans l'objet considéré figure dans l'objet considéré;
- mis en œuvre des demandes d'information auprès du personnel pertinent à l'égard de l'information sélectionnée dans l'objet considéré;
- avons mis en œuvre des procédures de certification et de corroboration à l'égard de l'information sélectionnée dans l'objet considéré;
- avons comparé l'information sélectionnée dans l'objet considéré avec les informations correspondantes présentées dans les états financiers.

Conclusion exprimant une assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables identifiés.



Restriction à l'utilisation

Notre rapport a été préparé exclusivement à l'intention du conseil d'administration de Desjardins pour aider la direction à divulguer l'objet considéré. L'objet considéré pourrait ne pas être approprié et ne doit pas être utilisé à toute autre fin. Notre rapport est destiné uniquement à Desjardins.

Nous ne faisons aucune déclaration ou ne donnons aucune garantie à aucun tiers relativement à ce rapport.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 14 mai 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A113424